

## 18 - Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle - Soutien financier aux Associations partenaires

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Dans le cadre de sa politique éducative et soucieuse de contribuer à une bonne intégration en milieu scolaire, la Ville de Besançon a décidé de mettre en place des projets à caractère culturel et artistique dans les écoles situées sur le territoire.

Dans son schéma d'orientation pour la culture 2010-2020, la Ville de Besançon s'est donnée pour mission de concevoir et de mettre en place, entre les Directions Éducation et Action Culturelle et Patrimoine, en lien avec des artistes, des programmes de sensibilisation et d'initiation des élèves des écoles primaires aux différentes pratiques artistiques (histoire de la discipline, pratique, œuvres).

Cette volonté politique se traduit par la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEA) qui prend la forme d'une convention entre la Ville, l'Etat par l'intermédiaire de la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine (DRAC) et l'Inspection Académique.

Le CLEA a pour but d'organiser des actions de sensibilisation, création, diffusion et formation, pour les enfants et adolescents, de manière à permettre une répartition équilibrée de l'offre d'éducation artistique sur le territoire. Il a également pour objet de favoriser, par l'émergence de projets de qualité, l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques, du spectacle vivant au patrimoine.

Outre des enseignements, des approches croisées et des activités conduites dans le cadre de la classe, chaque projet du CLEA intègre des initiatives pouvant concerner des publics plus larges (l'école dans sa globalité, les associations du quartier, les commerçants du quartier, etc.).

Le CLEA de Besançon 2011/2014 comprend quatre projets. Chacun d'entre eux est élaboré conjointement par une structure culturelle porteuse de projet, d'une part, et par une ou plusieurs structures éducatives, d'autre part.

- La Compagnie «Un château en Espagne» (Théâtre)

- ⇒ *Ecoles maternelles Fourier et Saint-Exupéry* (quartier Planoise)

- Le projet de la Compagnie «Un château en Espagne» cherche à tisser du lien et favoriser le rapprochement entre les deux écoles maternelles Fourier et Saint-Exupéry (Planoise) situées à côté l'une de l'autre. Ce projet s'articule autour de la thématique du «Petit Poucet», axe de création de la Compagnie, à partir duquel un travail est mené, avec les élèves, autour des forêts, des racines, de la transformation de l'espace.

- L'Association «Na» (Compagnie Pernelle) (Danse)

- ⇒ *Ecole élémentaire Rivotte* (quartier Boucle/Chapelle des Buis)

- La thématique retenue par la chorégraphe de la Compagnie Pernelle se situe autour du rapport entre la danse et le langage, la danse et les mots, la danse et la poésie. La dimension rythmique de la poésie (existante ou écrite par des élèves) sera explorée et les élèves seront sensibilisés au repérage d'espaces poétiques dans leur quartier.

- L'Association «Sauf'art» (Le Pavé dans la mare) (Art Contemporain)

- ⇒ *Ecole élémentaire Fontaine Ecu* (quartier Montrapon / Montjoux / Fontaine Ecu / Montboucons)

- Le projet du CLEA de Sauf'art (Le Pavé dans la mare) est envisagé comme le prolongement du travail qu'il a réalisé avec l'artiste Cécile Meinier et des élèves de l'école élémentaire Fontaine Ecu, au cours l'année 2011. Il traitera des thèmes de construction / déconstruction à travers les arts plastiques, en écho à la démolition programmée de l'immeuble HLM faisant face à leur école.

«L'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté» (Musique classique)

⇒ *Ecole élémentaire Jean Macé* (quartier Clairs-Soleils / Vareilles)

La résidence de l'orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté dans le quartier des Clairs-Soleils prendra forme, dans un premier temps, avec l'école Jean Macé, puis dans un second temps à l'échelle du quartier. L'école comme lieu de vie et d'apprentissage sera au centre d'une démarche de découverte du monde de l'orchestre sous toutes ses formes : atelier avec les musiciens, rencontres, productions artistiques des enfants liées aux thématiques des concerts de l'orchestre, etc. L'enjeu est de tisser un lien entre chaque individu de l'orchestre et les enfants dans un aller-retour entre le quartier et le centre-ville, lieu de diffusion de l'orchestre.

Chaque projet couvre trois années scolaires : 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014 et fait l'objet d'une convention d'application annuelle qui sera renouvelée en début de chaque année scolaire.

Au regard de ces différents critères, il est proposé de soutenir le dispositif en allouant une subvention d'un montant de 8 000 € par projet, par année scolaire (4 000 € Direction Éducation et 4 000 € Direction Action culturelle et Patrimoine).

La subvention versée par la Direction Education se fera en deux temps : un premier versement au début des actions (2 000 €) soit la fin 2011, un second à l'issue du projet (2 000 €) soit courant 2012.

La subvention versée par la Direction Action culturelle et Patrimoine (4 000 €) s'effectuera fin 2011.

L'Orchestre de Besançon-Montbéliard Franche-Comté sera soutenu par les Directions Education et Action culturelle et Patrimoine. Le versement des 8 000 € par année scolaire (4 000 € Direction Éducation et 4 000 € Direction Action culturelle et Patrimoine) se fera courant de l'année 2012.

Pour information, un cofinancement de 2 500 € sera attribué, par la DRAC, à chaque projet, pour l'année scolaire 2011/2012.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle sur les années scolaires 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014,

- attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € par structure culturelle pour l'année scolaire 2011/2012,

En cas d'accord, les crédits correspondant au versement des subventions aux associations au titre de l'année scolaire 2011/2012, soit 24 000 €, seront prélevés de la façon suivante :

. 12 000 € au chapitre 65.213/6574 CS 21100 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice, par un transfert de crédits de 6 000 € en provenance du chapitre 011.213/6042 CS 21100 (6 000 € en 2011 et 6 000 € en 2012),

. 12 000 € au chapitre 65.30/6574 CS 41000 (12 000 € en 2011).

Le financement de la somme de 8 000 € par année scolaire à attribuer à l'OBMFC se fera par le biais de virements et/ou transferts de crédits en 2012.

- autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI et Mme YASSIR COUVAL n'ont pas pris part au vote

*Récépissé préfectoral du 13 décembre 2011.*